

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « ARTES » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 Heures à Hotel El Mouradi Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2025 ;
- Quitus pour l'exercice 2025 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025 ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Nomination ou renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Projet de résolutions de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « ARTES » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2026.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2025 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2025	= 37 077 083 TND.
- Résultats reportés	= 20 295 693 TND.
- Résultat distribuable	<u>57 372 776 TND.</u>
- Réserves légales	= NEANT
- Dividendes de l'exercice 2025 (Soit 0,400 TND par action)	= -15 300 000 TND.
- Bénéfices réinvesti	= -10 000 000 TND
- Le solde à affecter aux résultats reportés	<u>= 32 072 776 TND.</u>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,400 TND par action, soit un montant total de 15 300 000 TND et fixe la date de distribution des dividendes le.....

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration et au directeur général décharge et Quitus entier et sans réserves de leurs gestion relative à l'exercice 2025.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant de 415 000 dinars brut et ce à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs afin de répartir ces jetons de présence entre les administrateurs et de fixer les délais de paiement dudit montant.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer aux membres du comité d'audit un montant total de 25 000 dinars brut et ce à titre de l'exercice 2025.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous pouvoirs afin de répartir ce montant entre les membres et de fixer les délais de paiement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate l'expiration du mandat des administrateurs monsieur Samir ZAYNI et de monsieur Mohamed TAKTAK lors de la présente assemblée. Décide le renouvellement des deux mandats pour une période de trois ans soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes KPMG Tunisie représenté par Mr Imed LOUKIL pour une période de trois ans à partir de l'année 2026. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.